Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2020
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral sur l'acquisition de matériel de l'armée en 2020

Projet

du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu le message du Conseil fédéral du 19 février 2020 sur l'armée[2],
arrête:

Art. 1 Principe

Les acquisitions de matériel de l'armée pour 2020 sont approuvées.

Art. 2 Crédits d'engagement

Les crédits d'engagement suivants sont accordés:

		millions CHF
a.	Études de projets, essais et préparatifs d'achats 2020	225
b.	Équipement personnel et matériel à renouveler 2020	440
c.	Munitions d'instruction et gestion des munitions 2020	172

Art. 3 Transferts entre les crédits d'engagement:

[1] Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) est autorisé à effectuer des transferts entre les crédits d'engagement.

[2] L'augmentation maximale autorisée des crédits d'engagement au moyen de transferts est de 5 % par crédit.

Art. 4 Délégation du droit de spécification

Le droit de spécification pour les crédits d'engagement est délégué au DDPS.

1 RS **101**
2 FF **2020** 2173

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n’est pas sujet au référendum.